

République Française  
Département : LOIRE  
Arrondissement : Montbrison  
**Apinac - Commune**

Séance du jeudi 13 mars 2025

Délibération N° DE\_13032025\_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation : 27/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de SIMONE CHRISTIN LAFOND.

Présents : SIMONE CHRISTIN LAFOND, RENÉ SUCHET, SYLVIE COUVREUR, MARIE-CLAIRE BARCOUDAT, JOSEPH GAGNAIRE, JÉRÔME MAY

Représentés : ALCIDE CROS représenté par RENÉ SUCHET, SÉVERINE JASSERAND représentée par MARIE-CLAIRE BARCOUDAT

Absents et Excusés : JEAN BRANSIET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARIE-CLAIRE BARCOUDAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2024**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire, Simone CHRISTIN-LAFOND.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

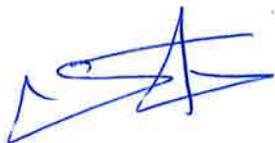
Date de transmission de l'acte: 18/03/2025  
Date de réception de l'AR: 18/03/2025  
042-214200065-DE\_13032025\_001-DE  
A G E D I



3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré,

À Apinac, le 13 mars 2025.



SIMONE CHRISTIN LAFOND  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MARIE-CLAIRE BARCOUDAT  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025  
Date de réception de l'AR: 18/03/2025  
042-214200065-DE\_13032025\_001-DE  
A G E D I

République Française  
Département : LOIRE  
Arrondissement : Montbrison  
**Apinac - Commune**

Séance du jeudi 13 mars 2025

Délibération N° DE\_13032025\_002

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7
Date de la convocation : 27/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de MARIE-CLAIRE BARCOUDAT.

Présents : SIMONE CHRISTIN LAFOND, RENÉ SUCHET, SYLVIE COUVREUR, MARIE-CLAIRE BARCOUDAT, JOSEPH GAGNAIRE, JÉRÔME MAY  
Représentés : ALCIDE CROS représenté par RENÉ SUCHET, SÉVERINE JASSERAND représentée par MARIE-CLAIRE BARCOUDAT

Absents et Excusés : JEAN BRANSIET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, SYLVIE COUVREUR est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte administratif 2024**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire BRACOU DAT, 3<sup>ème</sup> adjointe. Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Madame la maire, Simone CHRISTIN-LAFOND, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	361 771,69	0,00	117 022,25	0,00	478 793,94
Opérations exercice	327 868,42	407 829,26	401 067,34	116 594,64	728 935,76	524 423,90
Total	327 868,42	769 600,95	401 067,34	233 616,89	728 935,76	1 003 217,84
Résultat de clôture		441 732,53	167 450,45			274 282,08
Restes à	0,00	0,00				

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de réception de l'AR: 18/03/2025

042-214200065-DE\_13032025\_002-DE

A G E D I

réaliser						
Total cumulé	0,00	441 732,53	167 450,45	0,00	0,00	274 282,08
Résultat définitif		441 732,53	167 450,45			274 282,08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Madame la maire quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

5. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2024 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré,

À Apinac, le 13 mars 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MARIE-CLAIRE BARCOUDAT  
Président de séance




SYLVIE COUVREUR  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025  
Date de reception de l'AR: 18/03/2025  
042-214200065-DE\_13032025\_002-DE  
A G E D I

République Française  
Département : LOIRE  
Arrondissement : Montbrison  
**Apinac - Commune**

Séance du jeudi 13 mars 2025

Délibération N° DE\_13032025\_003

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation : 27/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de SIMONE CHRISTIN LAFOND.

Présents : SIMONE CHRISTIN LAFOND, RENÉ SUCHET, SYLVIE COUVREUR, MARIE-CLAIRE BARCOUDAT, JOSEPH GAGNAIRE, JÉRÔME MAY  
Représentés : ALCIDE CROS représenté par RENÉ SUCHET, SÉVERINE JASSERAND représentée par MARIE-CLAIRE BARCOUDAT  
Absents et Excusés : JEAN BRANSIET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARIE-CLAIRE BARCOUDAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement Budget Commune M 57**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	361 771,69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	220 939,51
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>79 960,84</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	441 732,53
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>441 732,53</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025  
Date de réception de l'AR: 18/03/2025  
042-214200065-DE\_13032025\_003-DE  
A G E D I

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	167 450,45
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	274 282,08
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **exédent de 441 732.53**
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus

Fait et délibéré,  
À Apinac, le 13 mars 2025

  
SIMONE CHRISTIN LAFOND  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MARIE-CLAIRE BARCOUDAT  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025  
Date de reception de l'AR: 18/03/2025  
042-214200065-DE\_13032025\_003-DE  
A G E D I



*République Française*  
*Département : LOIRE*  
*Arrondissement : Montbrison*  
**Apinac - Commune**

Séance du jeudi 13 mars 2025

Délibération N° DE\_13032025\_004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation : 27/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de SIMONE CHRISTIN LAFOND.

Présents : SIMONE CHRISTIN LAFOND, RENÉ SUCHET, SYLVIE COUVREUR, MARIE-CLAIRE BARCOUDAT, JOSEPH GAGNAIRE, JÉRÔME MAY

Représentés : ALCIDE CROS représenté par RENÉ SUCHET, SÉVERINE JASSERAND représentée par MARIE-CLAIRE BARCOUDAT

Absents et Excusés : JEAN BRANSIET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARIE-CLAIRE BARCOUDAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2025-Commune- M57**

Madame la maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 634 347.67 €

Recettes : 634 347.67 €

**Investissement :**

Dépenses : 478 642.21 €

Recettes : 478 642.21 €

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de réception de l'AR: 18/03/2025

042-214200065-DE\_13032025\_004-DE

A G E D I

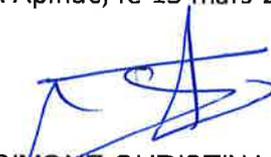
Madame la maire rappelle au conseil municipal que la nouvelle norme M 57 autorise la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Ce dispositif donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif de la commune dans les termes présentés
- D'autoriser la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5 % des dépenses réelles de la section
- D'autoriser Madame la maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré,

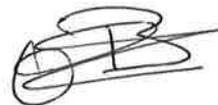
À Apinac, le 13 mars 2025.

  
SIMONE CHRISTIN LAFOND  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MARIE-CLAIRE BARCOUDAT  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025  
Date de reception de l'AR: 18/03/2025  
042-214200065-DE\_13032025\_004-DE  
A G E D I